



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 1^{er} juin 2011 (08.06)
(OR. en)**

10859/11

LIMITE

FISC 76

NOTE POINT "I/A"

du	Secrétariat général
au:	Conseil
Objet:	Code de conduite (fiscalité des entreprises) - projet de conclusions du Conseil

1. Lors de sa réunion du 26 mai 2011, le groupe "Code de conduite (fiscalité des entreprises)" a adopté son rapport au Conseil (ECOFIN) tel qu'il figure dans le doc. 10857/11 FISC 75.
2. La présidence du groupe a ensuite présenté le projet de conclusions du Conseil ci-dessous:

"En ce qui concerne le Code de conduite (fiscalité des entreprises), le Conseil:

- se félicite des progrès accomplis par le groupe "Code de conduite (fiscalité des entreprises)" au cours de la présidence hongroise, tels qu'ils sont reflétés dans le rapport de ce groupe (doc. 10857/11 FISC 75);
- demande au groupe de continuer à assurer le suivi de la question du gel et de l'application des mesures de démantèlement ainsi que de poursuivre les travaux dans le cadre du programme de travail approuvé par le Conseil (ECOFIN) le 5 décembre 2008 (doc. 16410/08 FISC 174);
- encourage la Commission à poursuivre le dialogue avec les pays tiers mentionnés dans le rapport et à informer périodiquement le groupe de l'avancement de ces discussions;

- invite le groupe à faire rapport de ses travaux au Conseil avant la fin de la présidence polonaise."

3. Le Comité des représentants permanents est invité à transmettre au Conseil le rapport (doc. 10857/11 FISC 75) ainsi que le projet de conclusions ci-dessus et à suggérer que le Conseil adopte ce projet de conclusions en point "A" de son ordre du jour.
